

Assemblée générale du 16 décembre 2021

Compte-rendu

Présents : Nivet Rémi, Penet-Avez Perrick, Quetelard Bernard, Sandre Lise, Vygen Henri, Bailleul Antoine, Bosquart André, Fauvet Jean, Frégnac Anne-Christine, Gantois Nicolas, Godefroy Marc, Lacroix-Desmazes Joëlle, Mac Veigh Jean-Pierre, Osselin Jacqueline, Touillet Vincent, D'Herbecourt Briec, Humbert Coralie, Péterlé Véronique, Delplanque Mélia, Bervick Henri, Ducrocq Christophe, Philippot Chloé.

Ordre du jour

- Point d'avancement 2021
- Validation du scénario « Barter First »
- Présentation de différents scénarii de lancement
- Mandatement du CA pour le pilotage d'un lancement opérationnel début 2022
- Deux votes
- Présentation des ateliers de cocréation du projet et appel à participation
- Echanges et questions diverses

Bilan Moral du président

Perrick Penet rappelle les différentes actions mises en place en 2021.

Sensibilisation et recrutement des entreprises

Recrutement d'entreprises en one-to-one

Présentation du projet dans les cercles professionnels : APM, LBW

Prise de contact avec les chambres consulaires et les organisations d'entreprises

Préparation d'évènements avec les partenaires : APES, CRESS, Enercoop, Alliances, Sapro ...

Mobilisation

Investissement bénévole de Jean sur le 2^{ème} semestre 2021

Mobilisation de Chloé sur Market/Com

Marketing et notoriété

Développement de la notoriété sur les réseaux sociaux

Création d'un serious game avec Imagine une Histoire et BeSquare

Interview sur la radio RCF

Conception du projet

Travaux sur les business model

Identification des acteurs techniques

Identification des schémas légaux

Retour sur 2021

Il est précisé que le travail autour de **la conception du projet se fait en particulier à Euratechnologies** où MLML est encore en incubation.

Adhérents

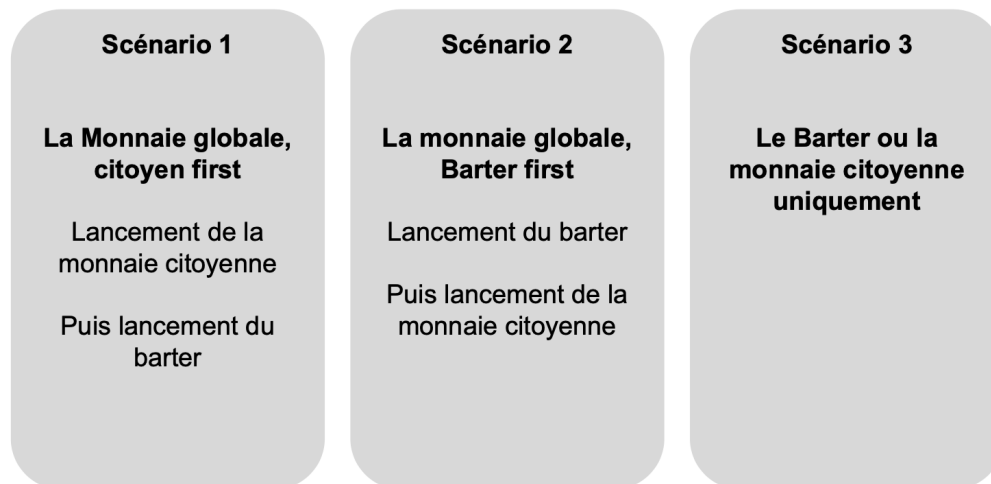
L'association compte **35 entreprises adhérentes, 22 citoyens et 2 collectivités**. Les adhésions seront à renouveler en 2022. Les 2 collectivités (Métropole Lilloise et Ville de Lille) ont indiqué en amont de cette AG qu'elles reprendraient leurs cotisations.

Il est noté que la quasi-totalité des entreprises adhérentes sont des entreprises qui fonctionnent en B2B et qu'aucune ne fonctionne seulement en B2C. Les raisons évoquées pour ce nombre plus important d'entreprises B2B sont :

- Qu'il est plus compliqué de les faire adhérer
- Que cela correspond moins aux relations diverses des membres qui sont allés à la rencontre des entreprises pour obtenir des adhésions
- Que la mesure du tissu entrepreneurial est d'abord B2B avant d'être B2C

Le projet s'oriente donc dans un premier temps vers une monnaie inter-entreprises, le scénario 2.

Rappel des trois scénarii envisagés



Vote 1 : validation du scénario 2 privilégiant le démarrage par la monnaie inter-entreprises

Avancée du projet en 2022

Jean Fauvet, bénévole actif depuis plusieurs mois pour lancer le projet de MLML prend ensuite la parole pour expliquer les différentes possibilités de format de lancement en 2022.

Au sein du scénario barter first, deux possibilités de construction sont évoquées : l'**autofinancement** (*projet financé uniquement par les cotisations et les rentrées au capital des*

adhérents) et le **financement par des tiers** (projet financé par des investissements d'organismes extérieurs, les cotisations et les rentrées au capital des adhérents).

Dans le cas d'un autofinancement, la dynamique du développement produit et de l'animation sera fonction des adhésions alors que dans le cas d'un financement externe, le développement produit est fait avant l'ouverture de la plateforme aux adhérents, et la force d'animation est recrutée en amont.

D'un côté comme de l'autre, il s'agit de **démarrer par une phase de co-construction sur tout le premier trimestre 2022** avec les parties prenantes, en particulier les entreprises pour adapter le produit aux besoins.

Les différences principales entre ces 2 scénarios vont être dans le calendrier de mise à disposition du barter, dans le cadencement du développement du produit et dans la structure des ressources humaines pour accompagner le développement business et produit.

Comparatif des scénarios « **Autofinancement** » et « **Investissement** » - points clefs

Autofinancement

- Ressources humaines contraintes :
 - 1 ETP en 2022, puis un additionnel par année
 - Bénévolat indispensable
- Un recrutement d'entreprises progressif
 - 200 entreprises en année 1, 2 000 en année 5, 4 000 en année 10
- Produit de base, qui évolue au fur et à mesure des adhésions
 - 8k€ la première année, et 4k€ d'évolution
- Des frais de gestion au plus juste
 - Notamment sur les frais de bureau

Investissement

- Equipe multi-disciplinaire dès le début
 - 4 ETP en 2022, puis renfort de 1 à 2 par an
- Des ressources dédiées pour un recrutement d'entreprises dynamique
 - 400 entreprises en année 1, 2 000 en année 5, 4 000 en année 10
- Produit « complet » au démarrage, avec des évolutions annuelles
 - 100k€ la première année, 40k€ d'évolution par an
- Des frais de gestion standards



Quelques informations sont données sur 4 autres grands exemples de monnaies interentreprises existantes en Europe (Korp, WIR, RES et Sardex) afin d'**attirer l'attention sur le financement à travers la tarification**.

Il est rappelé que lors de précédentes réunions de MLML, il a été discuté de **privilégier un modèle avec des frais d'adhésion annuels** pour les entreprises mais **pas de frais à la transaction afin de favoriser la multiplication des échanges en monnaie barter**.

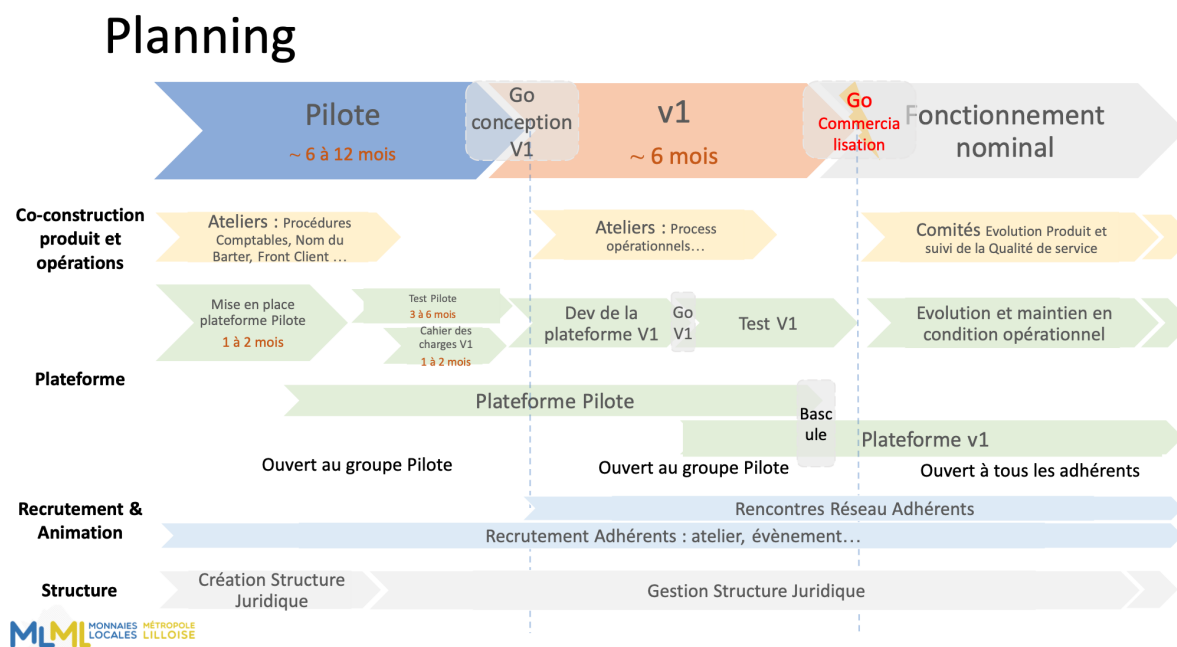
Différents graphiques sont présentés afin de comparer les scénarios d'autofinancement et de financement externe en fonction du **résultat brut d'exploitation** et du **nombre d'entreprises**

adhérentes sur 10 ans puis en fonction des **charges**. Ces graphiques sont disponibles dans la présentation/diaporama de l'AG.

La dépense la plus importante est celle des **ressources humaines nécessaires**. Il faut considérer le besoin d'**une personne en équivalent temps plein** afin de lancer le projet.

Les charges pour 2022 sont estimées à **60 000 euros**. En 2021, les ressources disponibles de l'association sont de **8000 euros** et les **ressources estimées pour l'année 2022 sont de 15 000 euros** (adhésions des collectivités, renouvellement d'adhésion à MLML des adhérents actuels et adhésion des adhérents actuels entreprises au barter). **Le besoin financier additionnel s'élève donc à 37000 euros**.

Explication de la phase pilote



Jean Fauvet présente les grands points imaginés pour la co-construction de la monnaie avec les adhérents des différents collèges.

Objectif :

- Mettre en place un Pilote de la monnaie, le tester, afin d'établir le cahier des charges de la solution commercialisable (la V1)
- Mettre en place la structure juridique et la gouvernance qui portera la monnaie
- Mettre en place le cadre des opérations de la monnaie
- Finaliser le modèle économique de la monnaie

Comment : sous la forme de chantiers, en impliquant les adhérents à la monnaie.

En parallèle, et en fonction des ressources, poursuivre le recrutement des entreprises

L'équipe opérationnelle a une préférence pour le scénario de l'autofinancement avec des investissements additionnels pour pouvoir agir dès début 2022. Les compétences et réseaux de l'équipe orientent également ce choix.

Une doléance est émise par Vincent Touillet afin de s'assurer par la suite du volume des échanges, pour qu'ils soient suffisants afin de correspondre aux valeurs qui portent initialement le projet.

Vote 2 : mandatement du CA pour le pilotage d'un lancement opérationnel début 2022

4 grandes catégories d'ateliers sont présentées pour la co-construction : **Gouvernance et structure juridique** (Perrick Penet), **Produit plateforme et opérations** (Rémi Nivet), **Business Model et marketing** (Jean Fauvet) et **recrutement et animation** (Chloé Philippot).

Chaque adhérent peut décider de participer à un ou plusieurs ateliers en fonction de ses envies et avec le temps qui lui est disponible.

Il faut également un **groupe d'adhérents qui portera le pilote dès le début pour que la plateforme soit la plus simple et utilisable possible**. Chaque entreprise doit avoir envie de l'utiliser.

Un point d'alerte est soulevé par Vincent Touillet concernant le premier atelier au sujet de mêler la structure juridique et la gouvernance qui doivent être bien envisagées séparément en commençant par définir les finalités du projet.

Participation des adhérents :

- Nicolas Gantois atelier recrutement et animation notamment les rencontres APM des entreprises
- Vincent Touillet atelier gouvernance et atelier recrutement (notamment réseaux et partenaires comme le Club Noé et l'APES)
- Mélia (représentante de l'APES) atelier recrutement avec notamment une rencontre prévue avec des partenaires sur Lille

Questions et réponses

Sur quoi se base la construction de la plateforme ?

Sur des plateformes existantes, notamment celle de Sardex, Cyclos.

Est-il possible de prendre en compte le carbone indexé sur la monnaie locale ?

Oui, la seule règle est qu'il doit être à parité avec l'euro. Sur les règles d'attribution, on peut faire ce que l'on veut, abonder comme on le souhaite. Il n'y a pas de contre indication sur une trésorerie indexée ou en carbone disponible.

Quand la monnaie citoyenne aura-t-elle lieu dans le scénario Barter first ?

Peut-être dans 2 ans comme l'idée de départ mais nous ne serons capables de le dire qu'à partir des 200 entreprises parce qu'on aura alors un financement potentiel de la MEL et on ne peut pas partir sans vers une monnaie citoyenne. Pour le moment la MEL est adhérente.

Peut-on avoir une idée de l'ancienneté des monnaies barter présentes dans les autres territoires?

WIR : 1934 - RES : 1996 - KORP : 2016 - SARDEX : 2008

Les barthers cités ont-ils donné lieu à la création de monnaies citoyennes ?

Non, excepté le Sardex qui fait participer les salariés. L'Eusko a fait l'opposé puisqu'en 2021, ils ont débuté une étude pour une expérimentation de type barter.

Ils ont commencé par un choix stratégique en fonction du financement de la ville de Bayonne. Ils ont souhaité développer une monnaie de territoire mais le concept de monnaie B2B se servira en termes d'image de la monnaie citoyenne préexistante même s'il n'y a pas de compensation possible entre les deux.

Il y a derrière une volonté pédagogique d'appropriation collective de la monnaie citoyenne. Dans notre cas, l'hypothèse prévue aujourd'hui est de communiquer sur la monnaie locale à travers le lancement du barter. Ce schéma mixte est un schéma qui n'a pas été totalement exploré.

En quoi un mix entre une adhésion annuelle et des frais sur transaction serait un frein ?

Si je dois payer des frais de transaction, je vais utiliser la monnaie le moins possible. Le Sardex est un bon exemple puisqu'il a enlevé les frais de transaction et a multiplié les échanges à ce moment. Il y a un intérêt à passer le maximum d'échanges en monnaie barter quand l'entreprise a déjà adhéré s'il n'y a pas de frais à chaque transaction.

Korp (anciennement France Barter) a fait le choix de garder les frais de transaction donc ils sont obligés de faire beaucoup de communication sur le fonctionnement de leur place de marché.

Toutefois, cela dépendra des choix établis dans l'atelier de co-création sur le business model et le marketing.

Comment fait-on pour que la monnaie reste vraiment locale ?

Elle n'est échangeable qu'entre entreprises qui sont accréditées par le système barter. Le siège social de l'entreprise doit être sur le territoire en question. Les deux parties ont leur siège sur le territoire.

S'il y a une monnaie barter et une monnaie citoyenne, communiquent-elles ?

Non, les deux monnaies sont étanches entre elles.

Pourquoi le coût des plateformes plus haut dans scénario investissement ?

Dans le scénario d'un investissement, on investit plus dans les outils. De plus c'est un outil qui dépend du nombre d'utilisateurs donc comme il y a plus d'utilisateurs dans le scénario investissement, il y a un coût plus élevé.

Est-ce que l'on fera évoluer l'association en SCIC ? Est-ce que la SCIC gardera la main sur la gestion du barter ?

Il est possible de transformer l'association MLML en SCIC ou de créer une SCIC uniquement pour le barter. Les collectivités ne sont pas contre la transformation en SCIC. Ces différentes possibilités seront à voir dans l'atelier structure juridique.

Conclusion

Une prochaine rencontre aura lieu au mois d'avril pour le renouvellement de certains membres du CA (renouvellement par tiers, chaque année pendant 3 ans).

Concernant le projet de monnaie inter-entreprises, la proposition présentée ayant été acceptée par les votes, les ateliers de co-crédation débiteront prochainement afin de démarrer la phase pilote le plus rapidement possible.

Chaque adhérent peut décider d'apporter sa participation à un ou plusieurs ateliers à n'importe quel moment en contactant l'un des membres de l'association.